

**2013**  
**VERSION 1.0**

*Ces objectifs de la formation s'appliquent à ceux qui entreprennent une résidence à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.*

## **DÉFINITION**

La médecine du travail est la discipline de la médecine qui s'intéresse à la prévention et s'occupe de l'aspect clinique et administratif des besoins de santé des individus et des groupes par rapport à leur environnement de travail et inclut la reconnaissance, l'évaluation, le contrôle, la gestion et la réadaptation ayant trait aux maladies et aux blessures professionnelles ainsi que d'autres affections ayant une incidence sur la capacité à travailler.

## **BUTS**

La médecine du travail a pour but de :

- Promouvoir et maintenir le degré de bien-être physique, mental et social le plus élevé pour les travailleurs de toutes les professions.
- Prévenir les problèmes de santé dus aux conditions de travail
- Placer et maintenir les travailleurs dans des environnements professionnels compatibles avec leurs capacités physiques et psychologiques.

Au terme de sa formation, le résident doit être un surspécialiste compétent en médecine du travail, et apte à assumer le rôle de consultant dans la surspécialité. Il doit avoir acquis une connaissance pratique de la base théorique de la surspécialité, y compris les principes de base des sciences médicales fondamentales et de la recherche.

Seuls les candidats ayant obtenu le certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en médecine interne ou en santé publique et médecine préventive peuvent être admissibles au certificat de médecine du travail.

Les résidents doivent démontrer qu'ils ont les connaissances, les aptitudes et les attitudes nécessaires pour offrir à une population diversifiée un service et des soins efficaces et axés sur le patient. Dans tous les aspects de la pratique spécialisée, le diplômé doit montrer qu'il peut traiter de façon professionnelle les questions liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à la culture, à l'ethnicité et à l'éthique.

---

*Le masculin est utilisé seulement pour simplifier le texte.*

## COMPÉTENCES EN MÉDECINE DU TRAVAIL

Après avoir terminé sa formation, le résident aura acquis les compétences suivantes et sera efficace dans les rôles suivants :

### Expert médical

#### *Définition*

À titre d'experts médicaux, les surspécialistes en médecine du travail assument tous les rôles CanMEDS et utilisent leur savoir médical, leurs compétences cliniques et une attitude professionnelle pour prodiguer des soins centrés sur le patient. Le rôle d'expert médical est le rôle pivot du médecin dans le cadre CanMEDS

#### *Compétences clés et habilitantes : Les surspécialistes en médecine du travail peuvent...*

- 1. Agir à titre de conseiller, intégrant tous les rôles CanMEDS afin de fournir des soins médicaux optimaux, éthiques et axés sur le patient ou le travailleur**
  - 1.1. Offrir des consultations efficaces, dans le cadre desquelles il effectue des évaluations bien documentées et formule des recommandations écrites ou orales à la demande d'un autre professionnel de la santé
  - 1.2. Démontrer qu'ils utilisent toutes les compétences CanMEDS pertinentes à la pratique de la médecine du travail
  - 1.3. Repérer les problèmes éthiques pertinents qui surgissent dans le cadre des soins aux patients ou aux travailleurs et y répondre de façon appropriée
  - 1.4. Faire preuve d'une capacité à établir des priorités de manière appropriée dans leurs obligations professionnelles face à de multiples problèmes et patients ou travailleurs
  - 1.5. Faire preuve de compassion et prodiguer des soins axés sur le patient
  - 1.6. Reconnaître les dimensions déontologiques de la prise de décisions en médecine et en tenir compte
  - 1.7. Démontrer leur expertise médicale ailleurs que dans les soins aux patients, notamment en témoignant comme experts devant les tribunaux ou en conseillant les gouvernements au besoin
    - 1.7.1. Effectuer un examen médico-légal compétent, rapport à l'appui, et témoigner en tant que clinicien et expert en ce qui a trait à un problème pertinent à la médecine du travail
- 2. Acquérir et maintenir des connaissances et des compétences cliniques et des attitudes appropriées à la médecine du travail**
  - 2.1. Appliquer ses connaissances des sciences cliniques, socio-comportementales et biomédicales fondamentales pertinentes à la médecine du travail
    - 2.1.1. Faire preuve de compétence en hygiène et sécurité du travail, y compris, mais pas seulement, l'identification et l'évaluation des risques sanitaires au

travail, et l'élaboration, la prestation et l'évaluation de programmes pertinents pour les travailleurs

- 2.1.2. Procéder à une analyse critique d'un ensemble de documents et aboutir à une conclusion au sujet de sa pertinence par rapport à une hypothèse spécifique
- 2.2. Décrire le cadre de compétences CanMEDS qui s'applique à la médecine du travail
- 2.3. Tout au long de leur vie, mettre en œuvre les compétences d'apprentissage qui relèvent du rôle d'érudit pour mettre en œuvre un programme personnel en vue de rester à jour et d'améliorer ses compétences professionnelles
- 2.4. Contribuer à l'amélioration des soins de qualité et de la sécurité des patients ou des travailleurs dans l'exercice de la médecine du travail en appliquant les meilleures données probantes disponibles et les pratiques exemplaires
  - 2.4.1. Entreprendre une visite complète d'un lieu de travail pour identifier les risques pour la santé, la sécurité et les exigences de travail
  - 2.4.2. Revoir l'inventaire des produits chimiques d'un lieu de travail et décrire les principaux effets sur la santé, les mesures de protection et les groupes vulnérables
  - 2.4.3. Déterminer la législation et les règlements qui s'appliquent à une industrie en particulier ou à un risque professionnel, et les mesures à prendre afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs

### **3. Effectuer une évaluation complète et appropriée d'un patient ou d'un travailleur**

- 3.1. Identifier et étudier les problèmes à aborder au cours d'un contact avec un patient ou un travailleur, en tenant compte du contexte et des préférences de celui-ci
  - 3.1.1. Décrire les conséquences de la maladie ou des blessures d'un travailleur en termes d'invalidité ou d'incapacité, et recommander un plan approprié pour le retour au travail
- 3.2. Obtenir une anamnèse pertinente, concise et exacte compte tenu du contexte et des préférences du patient aux fins de la prévention des maladies et de la promotion de la santé, du diagnostic ou de la prise en charge
  - 3.2.1. Évaluer efficacement les perceptions individuelles et de groupe des résultats pour la santé et des risques pour la santé
- 3.3. Procéder à un examen physique ciblé, pertinent et précis aux fins de la prévention des maladies et de la promotion de la santé, du diagnostic ou de la prise en charge
  - 3.3.1. Procéder à une évaluation clinique d'un patient ou d'un travailleur présentant une affection ou une blessure pour déterminer ses limites et ses restrictions par rapport au travail
  - 3.3.2. Effectuer un examen clinique périodique ou préalable à l'embauchage pour évaluer l'aptitude au travail d'un individu

- 3.4. Choisir des méthodes d'exploration appropriées sur le plan médical en exploitant efficacement les ressources et conformément à l'éthique
  - 3.4.1. Entreprendre une évaluation clinique suivant l'exposition d'un patient à un risque sanitaire pour déterminer le degré d'exposition, la vulnérabilité de l'individu, les effets de l'exposition et les risques futurs pour la santé du patient
  - 3.4.2. Déterminer d'autres facteurs médicaux, psychologiques et sociaux qui influencent le rétablissement d'un travailleur d'une maladie ou d'une blessure et le retour au travail sécuritaire
- 3.5. Démontrer des techniques efficaces de résolution de problèmes cliniques et faire preuve de jugement face aux problèmes des patients ou des travailleurs, y compris interpréter les données disponibles et intégrer de l'information pour produire des diagnostics différentiels et des plans de traitement
  - 3.5.1. Fournir une opinion relative au lien d'une maladie ou d'une blessure d'un patient avec son travail et la justification de cette opinion
  - 3.5.2. Déterminer quand des services de réhabilitation (physiothérapie, ergothérapie, psychologie clinique, évaluations de la capacité fonctionnelle, programmes de retour au travail) sont indiqués dans la réadaptation d'un travailleur malade ou blessé
  - 3.5.3. Appliquer des principes épidémiologiques et statistiques, et employer des techniques pour analyser des données relatives à une maladie ou à une blessure d'un travailleur ou d'une population au sein d'une communauté
  - 3.5.4. Déterminer quand une évaluation environnementale approfondie est nécessaire, des renseignements sur les exigences du travail, des investigations cliniques, ou des consultations cliniques sont indiquées pour la réadaptation ou la compensation d'un travailleur

#### **4. Réaliser des interventions thérapeutiques et préventives efficaces**

- 4.1. Mettre en place un plan de prise en charge en collaboration avec un travailleur
  - 4.1.1. Concevoir, mettre en place et évaluer des programmes de prévention, de surveillance et de retour au travail pour les groupes de travailleurs
- 4.2. Démontrer l'application appropriée et opportune d'interventions thérapeutiques et de prévention relevant de la médecine du travail
  - 4.2.1. Lorsqu'un groupe de travailleurs est victime de plusieurs blessures ou présente des maladies similaires, entreprendre une enquête sur les facteurs d'exposition commune et les facteurs de risque du groupe
  - 4.2.2. Cerner et prendre en charge des questions spécifiques touchant des sous-groupes des effectifs de travailleurs, y compris les jeunes employés, les femmes, les travailleurs immigrants, les travailleurs nouvellement immigrés, travailleurs souffrant d'invalidité et de maladies chroniques (p. ex., VIH, hépatite B)

- 4.2.3. Reconnaître et explorer les phénomènes sentinelles du travail pouvant porter atteinte à la santé
- 4.3. S'assurer d'avoir recueilli le consentement éclairé nécessaire pour les traitements.
- 4.4. S'assurer que les patients ou les travailleurs reçoivent un soutien approprié dans le cas d'une maladie professionnelle chronique
- 5. Utiliser les techniques d'intervention, tant diagnostiques que thérapeutiques, de façon compétente et appropriée**
  - 5.1. Démontrer l'exécution efficace, appropriée et opportune des interventions diagnostiques pertinentes à la médecine du travail
  - 5.2. Démontrer l'exécution efficace, appropriée et opportune des interventions thérapeutiques pertinentes à la médecine du travail
  - 5.3. S'assurer d'obtenir le consentement éclairé nécessaire pour les interventions
  - 5.4. Documenter et diffuser l'information relative aux interventions pratiquées et leur résultat
  - 5.5. S'assurer de mettre en place un suivi approprié des interventions pratiquées
- 6. Consulter au besoin d'autres professionnels de la santé tout en reconnaissant les limites de leur expertise**
  - 6.1. Démontrer qu'ils connaissent les limites de leur expertise
  - 6.2. Consulte d'autres professionnels de la santé au moment opportun et de façon efficace et appropriée pour dispenser des soins optimaux aux patients
  - 6.3. Organiser un suivi approprié pour un patient et les membres de sa famille

## **Communicateur**

### ***Définition***

À titre de *communicateurs*, les surspécialistes en médecine du travail facilitent la relation médecin-patient et les échanges dynamiques qui se produisent avant, pendant et après le contact médical.

### ***Compétences clés et habilitantes : Les surspécialistes en médecine du travail peuvent...***

- 1. Forger des relations thérapeutiques fondées sur la confiance et l'éthique avec les travailleurs, leur famille et les groupes de travailleurs**
  - 1.1. Reconnaître que le fait d'être bon communicateur constitue une compétence clinique essentielle pour les médecins et qu'une communication médecin-patient efficace peut favoriser la satisfaction des patients, des médecins, des travailleurs et

des employés, l'observance du traitement et une amélioration des résultats cliniques

- 1.2. Établir avec les patients et les membres de leur famille des relations thérapeutiques positives caractérisées par la compréhension, la confiance, le respect, l'honnêteté, l'empathie et la confidentialité
  - 1.3. Respecter la confidentialité du dossier médical du patient, ainsi que sa vie privée et son autonomie
  - 1.4. Écouter attentivement
  - 1.5. Être à l'affût des indices non verbaux et en tenir compte
  - 1.6. Entretenir un contact clinique structuré et efficace
- 2. Repérer et faire une synthèse précise des renseignements pertinents observés sur le lieu de travail et du point de vue des patients et des membres de leur famille, des collègues, des communautés et des autres professionnels**
- 2.1. Réunir des renseignements sur une maladie, mais aussi sur les croyances d'un patient ou d'un travailleur, ses préoccupations, ses attentes et son vécu de la maladie, tout en prenant en considération l'influence de facteurs comme l'emploi et l'âge du patient, son sexe, ses antécédents ethniques, culturels et socioéconomiques ainsi que ses valeurs spirituelles concernant cette maladie
  - 2.2. Rechercher les renseignements pertinents auprès d'autres sources, comme la famille du patient, les soignants et les autres professionnels, et synthétiser l'information obtenue
- 3. Transmettre avec exactitude les explications et les renseignements pertinents aux patients et aux membres de leur famille, aux travailleurs, aux collègues et à d'autres professionnels**
- 3.1. Présenter des renseignements à un patient ou un travailleur et aux membres de sa famille, aux collègues et à d'autres professionnels de façon compatissante et compréhensible pour encourager la discussion et la participation à la prise de décision
- 4. Faire en sorte que les travailleurs, les membres de leur famille et les membres de l'équipe de soins de santé, les parties des lieux de travail aient la même compréhension des enjeux, des problèmes et des plans dans le but d'élaborer un plan de soins commun**
- 4.1. Repérer et analyser les problèmes à régler de façon efficace lors de la rencontre avec le patient ou le travailleur, y compris le contexte, les réactions, les préoccupations et les préférences
  - 4.2. Respecter la diversité et la différence, incluant, sans s'y limiter, les effets des facteurs comme le sexe, la religion et les croyances culturelles sur la prise de décision
  - 4.3. Encourager la discussion, les questions et l'échange au cours d'une rencontre

- 4.4. Pour l'élaboration du plan de traitement, faire participer les patients, les membres de leur famille et les professionnels de la santé concernés à la prise de décisions
- 4.5. Faire preuve d'une aptitude à résoudre les conflits et régler efficacement les problèmes de communication délicats, notamment l'obtention du consentement éclairé du patient, l'annonce d'une mauvaise nouvelle, et gérer la colère, la confusion et les malentendus

## **5. Transmettre efficacement des renseignements de vive voix ou par écrit au sujet d'un contact médical**

- 5.1. Tenir des dossiers clairs, concis, exacts et appropriés sur les contacts cliniques et les plans
  - 5.1.1. Communiquer clairement, efficacement et conformément à la déontologie, l'information d'ordre médical et professionnel demandée par les organismes d'indemnisation des travailleurs, des assureurs et de toute autre tierce partie
- 5.2. Présenter de vive voix des rapports sur les contacts cliniques et les plans de traitement
- 5.3. Présenter clairement au public ou aux médias l'information relative à une question médicale et communiquer clairement aux travailleurs, aux autres groupes et à la population en général les informations relatives à la divulgation des risques

## **Collaborateur**

### ***Définition***

À titre de *collaborateurs*, les surspécialistes en médecine du travail travaillent efficacement au sein d'une équipe de soins de santé afin de prodiguer des soins optimaux aux patients.

### ***Compétences clés et habilitantes : Les surspécialistes en médecine du travail peuvent...***

- 1. Participer efficacement et comme il se doit à l'activité d'une équipe interprofessionnelle de soins de santé, consulter efficacement d'autres médecins et professionnels de la santé et collaborer efficacement avec les différentes parties de lieux de travail et des agences gouvernementales**
  - 1.1. Décrire les rôles et responsabilités du spécialiste de médecine du travail à d'autres professionnels
  - 1.2. Décrire les rôles et les responsabilités d'autres professionnels membres de l'équipe de soins de santé de médecine du travail
  - 1.3. Reconnaître et respecter la diversité des rôles, des responsabilités et des compétences d'autres professionnels par rapport aux leurs
  - 1.4. Collaborer avec d'autres personnes pour évaluer, planifier, prodiguer et intégrer des soins à des patients particuliers (ou à des groupes de patients) et élaborer un

plan de prise en charge pour un travailleur, y compris les volets d'exploration, de traitement et de réadaptation

- 1.5. Collaborer avec d'autres intervenants pour évaluer, planifier, prodiguer des soins et examiner d'autres tâches, comme atteindre des objectifs liés à la santé des travailleurs, des questions de recherche, de formation, l'évaluation de programmes ou des responsabilités administratives
- 1.6. Participer aux réunions d'équipe interprofessionnelles
  - 1.6.1. Comme membre d'une équipe, collaborer efficacement avec la direction, avec d'autres professionnels de la santé et avec des représentants syndicaux, de manière à maximiser conjointement la santé, la sécurité et la productivité des travailleurs
- 1.7. Établir des relations d'interdépendance avec d'autres professions pour prodiguer des soins de qualité
  - 1.7.1. Cerner les cas où des compétences ou techniques spécialisées d'autres professionnels, incluant, sans s'y limiter, les hygiénistes du travail, les ergonomistes, sont nécessaires pour évaluer des risques pour la santé dans le milieu de travail
- 1.8. Décrire les principes de la dynamique d'équipe
- 1.9. Respecter l'éthique de l'équipe, y compris la confidentialité, l'affectation des ressources et le professionnalisme
- 1.10. Faire preuve de leadership dans une équipe de soins de santé de façon appropriée

## **2. Travailler efficacement avec d'autres professionnels de la santé afin de prévenir, négocier et résoudre les conflits interprofessionnels dans un contexte professionnel**

- 2.1. Adopter une attitude respectueuse envers leurs collègues et les membres d'une équipe interprofessionnelle
- 2.2. Collaborer avec d'autres professionnels pour prévenir les conflits
- 2.3. Employer la négociation collaborative pour résoudre des conflits
- 2.4. Respecter les différences et les limites des autres professionnels, et régler les malentendus
- 2.5. Reconnaître ses propres différences, ses limites et les malentendus qui peuvent contribuer à la tension interprofessionnelle
- 2.6. Réfléchir à la fonction d'une équipe interprofessionnelle



## Gestionnaire

### Définition

À titre de *gestionnaires*, les surspécialistes en médecine du travail assument un rôle à part entière dans les organisations de soins de santé où ils mettent en place des pratiques durables, prennent des décisions sur l'affectation des ressources et contribuent à l'efficacité du système de soins de santé.

### **Compétences clés et habilitantes : Les surspécialistes en médecine du travail peuvent...**

#### **1. Participer à des activités qui contribuent à l'efficacité de leurs organismes et systèmes de soins de santé**

- 1.1. Travailler en collaboration avec d'autres au sein des organisations de santé du travail
- 1.2. Participer à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité des processus systémiques, notamment aux initiatives axées sur la sécurité des patients et des travailleurs
  - 1.2.1. Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes pour :
    - 1.2.1.1. Prévenir et gérer les incapacités et invalidités
    - 1.2.1.2. Surveiller différents groupes de la population à la recherche d'indicateurs de facteurs environnementaux professionnels influant sur la santé
    - 1.2.1.3. Promouvoir la santé des employés
    - 1.2.1.4. Offrir des services de santé aux employés
    - 1.2.1.5. Évaluer et gérer les risques pour la santé pour un travailleur, un lieu de travail ou une communauté
  - 1.2.2. Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des lignes directrices cliniques, de mise en œuvre de programmes et de gestion de cas en médecine du travail
  - 1.2.3. Évaluer et gérer les besoins en information des programmes de santé au travail, y compris les données concernant les risques pour la santé, les dossiers médicaux individuels, la réadaptation d'employés, l'indemnisation de travailleurs malades ou blessés et l'évaluation de programmes
- 1.3. Décrire la structure et le fonctionnement du système de soins de santé en lien avec la médecine du travail, y compris les rôles des médecins et comment fonctionner efficacement au sein de ce réseau et se montrer capable de jouer un rôle dynamique à l'appui de son évolution
- 1.4. Décrire les principes du financement des soins de santé, y compris la rémunération des médecins, l'établissement des budgets et le financement des organisations
  - 1.4.1. Participer à la planification, l'établissement d'un budget, l'évaluation et l'analyse des résultats d'un programme de gestion de la santé des patients ou travailleurs dans un contexte professionnel

## **2. Gérer sa pratique et sa carrière de façon efficace**

- 2.1. Établir des priorités et gérer son temps de façon à trouver un juste équilibre entre les soins aux patients, les exigences de la pratique, les activités extérieures et la vie personnelle
- 2.2. Gérer une pratique, notamment les ressources financières et humaines.
  - 2.2.1. Décrire les principes contribuant à l'efficacité des pratiques de sélection, de maintien en poste, de promotion, de motivation, d'évaluation et de gestion du rendement des employés
- 2.3. Instaurer des processus pour améliorer leur pratique personnelle
- 2.4. Utiliser les technologies de l'information de manière appropriée pour optimiser les soins aux patients, les activités d'apprentissage continu et d'autres activités

## **3. Répartir judicieusement les ressources limitées du secteur des soins de santé**

- 3.1. Reconnaître l'importance d'une affectation équitable des ressources de soins de santé et établir un juste équilibre entre l'efficacité, l'efficience et l'accès, tout en veillant à prodiguer des soins de qualité optimale
- 3.2. Prodiguer des soins dont le coût est approprié, en se fondant sur des processus de gestion et des données probantes

## **4. Assumer un rôle d'administrateur et de leader afin d'assurer un leadership organisationnel en matière de santé et sécurité au travail**

- 4.1. Présider les réunions et les délibérations des comités ou y participer activement
- 4.2. Générer ou mettre en œuvre le changement dans le système de soins de santé
- 4.3. Planifier des éléments pertinents à la prestation des soins de santé (p. ex., horaires de travail)

### **Promoteur de la santé**

#### ***Définition***

À titre de *promoteurs de la santé*, les surspécialistes en médecine du travail utilisent leur expertise et leur influence de façon responsable pour promouvoir la santé et le bien-être des travailleurs et des patients en particulier, sur les lieux de travail, dans des communautés et d'autres populations.

**Compétences clés et habilitantes : Les surspécialistes en médecine du travail peuvent...**

**1. Répondre aux besoins et aux préoccupations individuels en matière de santé des patients dans le cadre de la prestation de soins**

- 1.1. Définir les besoins de santé d'un patient ou d'un travailleur individuel
- 1.2. Repérer des possibilités de représentation, de promotion de la santé et de prévention des maladies auprès de personnes auxquelles ils prodiguent des soins
- 1.3. Reconnaître la présence possible d'intérêts divergents entre des questions de défense des intérêts de l'individu et de la collectivité dans son ensemble

**2. Répondre aux besoins de santé des collectivités qu'ils desservent**

- 2.1. Décrire les milieux de pratique qu'ils desservent
- 2.2. Repérer des possibilités de défense des intérêts, de promotion de la santé et de prévention des maladies dans les collectivités qu'ils servent et y réagir de façon appropriée
- 2.3. Comprendre qu'il peut y avoir des intérêts divergents entre les collectivités servies et d'autres populations

**3. Définir les déterminants de la santé des populations qu'ils desservent**

- 3.1. Définir les déterminants de la santé des populations, en cernant les risques en milieu de travail ainsi que les principaux déterminants sociaux de la santé, incluant, sans s'y limiter, la pauvreté, le chômage, les réseaux d'aide sociale, y compris les obstacles à l'accès aux soins et aux ressources
- 3.2. Identifier les groupes vulnérables ou marginalisés au sein des populations servies et y répondre de façon appropriée

**4. Promouvoir la santé de patients individuels, de collectivités et de populations**

- 4.1. Décrire une façon de mettre en œuvre un changement d'un déterminant de la santé des populations qu'ils desservent
- 4.2. Décrire l'effet des politiques publiques sur la santé des populations desservies en
  - 4.2.1. Décivant l'élaboration des politiques publiques
  - 4.2.2. Déterminant les politiques en vigueur qui influent sur la santé
  - 4.2.3. Citant des exemples de la façon dont la politique a été modifiée pour répondre aux besoins de santé du travail (y compris les politiques sur la santé et la sécurité au travail et sur l'indemnisation des travailleurs)
- 4.3. Repérer les points d'influence dans le système de santé et sa structure
  - 4.3.1. Décrire l'influence de la régie de la santé et de la sécurité sur la santé des travailleurs, la recherche et les activités d'éducation à l'échelon local, provincial, régional et national

- 4.4. Décrire les enjeux éthiques et professionnels inhérents à la promotion de la santé, y compris l'altruisme, la justice sociale, l'autonomie, l'intégrité et l'idéalisme
- 4.5. Comprendre la possibilité de conflits inhérent à rôle de promoteur de la santé qui intervient en faveur d'un patient ou d'une collectivité et celui de gestionnaire ou gardien
- 4.6. Décrire le rôle de la profession médicale dans l'intervention collective en faveur de la santé et de la sécurité des patients

## Érudit

### **Définition**

À titre d'*érudits*, les surspécialistes en médecine du travail démontrent un engagement de toute une vie envers l'apprentissage fondé sur la réflexion, ainsi que la création, la diffusion, l'application et l'utilisation de connaissances médicales.

### **Compétences clés et habilitantes : Les surspécialistes en médecine du travail peuvent...**

#### **1. Maintenir et élargir leurs activités professionnelles par le biais d'un apprentissage continu**

- 1.1. Décrire les principes du maintien de la compétence
- 1.2. Décrire les principes et les stratégies de mise en œuvre d'un système de gestion du savoir personnel
- 1.3. Reconnaître les problèmes d'apprentissage dans la pratique et en tenir compte
- 1.4. Procéder à des vérifications de la pratique personnelle
- 1.5. Poser une question appropriée concernant l'apprentissage
- 1.6. Consulter et interpréter les données probantes pertinentes
- 1.7. Appliquer de nouvelles connaissances à la pratique
- 1.8. Évaluer l'incidence de tout changement dans la pratique
- 1.9. Documenter le processus d'apprentissage

#### **2. Évaluer de façon critique de l'information médicale et ses sources et en faire une utilisation judicieuse lors de la prise de décisions touchant à la pratique**

- 2.1. Décrire les principes de l'évaluation critique
- 2.2. Évaluer de façon critique les faits saillants recueillis afin de répondre à une question clinique
- 2.3. Incorporer les conclusions de l'évaluation critique aux soins cliniques

**3. Faciliter l'apprentissage des patients ou des travailleurs, des familles, des étudiants, des résidents, d'autres professionnels de la santé, du public et d'autres, et sur les lieux de travail et dans les organismes de santé et de sécurité**

- 3.1. Décrire les principes d'apprentissage pertinents à la formation en médecine
- 3.2. En collaboration, définir les besoins d'apprentissage et les résultats souhaités chez des tiers
- 3.3. Choisir des stratégies efficaces d'enseignement et un contenu permettant de faciliter l'apprentissage chez des tiers
- 3.4. Employer des techniques efficaces de présentation de conférence ou d'exposé
- 3.5. Évaluer un contact d'enseignement et y réfléchir
- 3.6. Fournir une rétroaction utile
- 3.7. Décrire les principes d'éthique qui ont trait à l'enseignement

**4. Contribuer à la création, à la diffusion, à l'application et à l'utilisation de connaissances et de pratiques médicales nouvelles**

- 4.1. Décrire les principes de la recherche et du questionnement scientifique
- 4.2. Décrire les principes de l'éthique de la recherche
- 4.3. Poser une question scientifique
- 4.4. Effectuer une recherche systématique de données probantes
- 4.5. Choisir et mettre en œuvre des méthodes appropriées pour répondre à la question
- 4.6. Diffuser les résultats d'une étude

**Professionnel**

***Définition***

À titre de *professionnels*, les surspécialistes en médecine du travail sont voués à la santé et au bien-être des travailleurs et de la société, à la pratique respectueuse de l'éthique, à l'autoréglementation de la profession et aux critères rigoureux de comportement personnel.

***Compétences clés et habilitantes : les surspécialistes en médecine du travail peuvent...***

**1. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société par une pratique respectueuse de l'éthique**

- 1.1. Faire preuve d'un comportement professionnel approprié dans sa pratique, ce qui comprend l'honnêteté, l'intégrité, le dévouement, la compassion, le respect et l'altruisme

## OBJECTIFS DE LA FORMATION EN MÉDECINE DU TRAVAIL (2013)

- 1.2. Témoigner de leur engagement à prodiguer des soins de la plus grande qualité et à maintenir leurs compétences
  - 1.3. Reconnaître les problèmes d'éthique qui se posent dans la pratique et y répondre de façon appropriée
  - 1.4. Gérer les conflits d'intérêts
  - 1.5. Reconnaître les principes et les limites de la confidentialité chez les patients tels que définis par les normes d'exercice de la profession et la loi
    - 1.5.1. Décrire et protéger le droit légal d'un employé au traitement confidentiel de l'information médicale qui le concerne
  - 1.6. Maintenir des limites appropriées dans leurs relations avec les patients
- 2. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société en participant à l'autoréglementation de la profession**
- 2.1. Comprendre et connaître les codes de pratique de la profession, fondés sur la loi et la déontologie
  - 2.2. S'acquitter des obligations réglementaires et législatives découlant de la pratique courante
  - 2.3. Démontrer leurs responsabilités face aux ordres de médecins
  - 2.4. Reconnaître le comportement peu professionnel de tiers dans la pratique et y réagir
  - 2.5. Participer à l'examen de pairs
- 3. Démontrer un engagement envers la santé des médecins et la viabilité de leur pratique**
- 3.1. Établir un juste équilibre entre les priorités personnelles et professionnelles afin d'assurer leur santé personnelle et la viabilité de leur pratique
  - 3.2. Développer leur conscience professionnelle et leur autocritique
  - 3.3. Reconnaître les cas où d'autres professionnels sont dans le besoin et y réagir de façon appropriée

**APPROUVÉ** – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – janvier 2013